



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

(Direction des Assemblées)

2020/5319

Attribution d'une subvention de fonctionnement d'un montant de 188 960 euros au titre de l'année 2020 et d'une subvention d'investissement d'un montant de 100 000 euros pour l'ouverture d'un établissement d'accueil de jeunes enfants de 36 places, nommé "Blandan", sis 37, rue du Repos à Lyon 7e, géré par l'association AGDS siégeant 5 rue Gorge de Loup – 69009 Lyon – Approbation et autorisation de signature de conventions et d'un contrat de sous-mise à disposition

Direction de l'Enfance

Rapporteur : Mme REYNAUD Blandine

SEANCE DU 27 JANVIER 2020

COMPTE RENDU AFFICHE LE : 29 JANVIER 2020

DATE DE CONVOCATION DU CONSEIL MUNICIPAL : 20 JANVIER 2020

NOMBRE DE CONSEILLERS MUNICIPAUX EN EXERCICE AU JOUR DE LA
SEANCE : 73

RECU AU CONTRÔLE DE LEGALITE LE : 3 FEVRIER 2020

DELIBERATION AFFICHEE LE : 6 FEVRIER 2020

PRESIDENT : M. COLLOMB Gérard

SECRETAIRE ELU : Mme HAJRI Mina

PRESENTS : M. COLLOMB, M. KEPENEKIAN, Mme DOGNIN-SAUZE, M. BRUMM, Mme AIT MATEN, M. SECHERESSE, Mme GAY, M. CORAZZOL, Mme BOUZERDA, M. GRABER, Mme CONDEMINE, M. GIORDANO, Mme REYNAUD, M. CLAISSE, Mme RIVOIRE, M. DURAND, Mme RABATEL, M. LE FAOU, Mme BESSON, M. CUCHERAT, Mme FRIH, M. LEVY, M. DAVID, Mme NACHURY, Mme LEVY, Mme CROIZIER, M. BLACHE, M. LAFOND, Mme ROUX de BEZIEUX, Mme BLEY, Mme CHEVALLIER, M. MALESKI, M. KISMOUNE, Mme BRUGNERA, Mme PICOT, M. BRAILLARD, M. BERAT, M. TOURAIN, M. COULON, Mme FONDEUR, M. PELAEZ, Mme HOBERT, Mme FAURIE-GAUTHIER, M. RUDIGOZ, Mme MANOUKIAN, Mme HAJRI, Mme SANGOUARD, M. HAVARD, M. TETE, M. KIMELFELD, Mme PALOMINO, M. GEOURJON, Mme TAZDAIT, M. GUILLAND, Mme de LAVERNEE, M. ROYER, M. BROLIQUIER, Mme BAUGUIL, M. HAMELIN, Mme PERRIN-GILBERT, Mme GRANJON, M. REMY, M. BERNARD, Mme MADELEINE, Mme BAUME

ABSENTS EXCUSES ET DEPÔTS DE POUVOIRS : Mme BALAS (pouvoir à M. GUILLAND), Mme SERVIEN (pouvoir à M. BRUMM), M. PHILIP (pouvoir à Mme RABATEL), Mme ROLLAND-VANNINI (pouvoir à M. MALESKI), Mme BERRA (pouvoir à Mme NACHURY), Mme BURILLON (pouvoir à Mme CONDEMINE), M. JULIEN-LAFERRIERE (pouvoir à Mme PICOT), M. BOUDOT

ABSENTS NON EXCUSES :

2020/5319 - ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION DE FONCTIONNEMENT D'UN MONTANT DE 188 960 EUROS AU TITRE DE L'ANNEE 2020 ET D'UNE SUBVENTION D'INVESTISSEMENT D'UN MONTANT DE 100 000 EUROS POUR L'OUVERTURE D'UN ETABLISSEMENT D'ACCUEIL DE JEUNES ENFANTS DE 36 PLACES, NOMME "BLANDAN", SIS 37, RUE DU REPOS A LYON 7E, GERE PAR L'ASSOCIATION AGDS SIEGEANT 5 RUE GORGE DE LOUP – 69009 LYON – APPROBATION ET AUTORISATION DE SIGNATURE DE CONVENTIONS ET D'UN CONTRAT DE SOUS-MISE A DISPOSITION (DIRECTION DE L'ENFANCE)

Le Conseil Municipal,

Vu le rapport en date du 15 janvier 2020 par lequel M. le Maire expose ce qui suit :

Par délibération n° 2019/4400 du 21 janvier 2019, vous avez approuvé la mise à disposition à titre onéreux par bail emphytéotique par la Métropole de Lyon du bâtiment 14 situé dans le parc Blandan, sis 37 rue du Repos – 69 007 Lyon, en vue de la création d'un équipement petite enfance.

Par délibération n° 2018/3788 du 26 mars 2018, vous avez approuvé le lancement de l'opération « établissement d'accueil de jeunes enfants Parc Blandan – création de 36 berceaux », opération 07277004.

Ce projet permet de poursuivre la politique petite enfance engagée par la Ville de Lyon, soucieuse d'accroître l'offre d'accueil sur le 7^{ème} arrondissement, secteur en fort développement démographique.

L'ouverture de cette structure, d'une capacité de 36 places, dénommée « Blandan », est prévue au plus tôt en avril 2020.

La Ville de Lyon soutient le projet d'exploitation d'un nouvel établissement par l'association AGDS qui est de longue date l'un de ses partenaires de qualité. L'association AGDS contribue depuis de nombreuses années au renforcement du dispositif d'accueil des enfants de 0 à 4 ans dans l'agglomération lyonnaise, et coopère efficacement à la politique de la Ville de Lyon relative à la Petite Enfance. Elle assure d'ores et déjà la gestion de 5 établissements d'accueil de jeunes enfants, représentant 178 places d'accueil dans les 5^{ème} et 8^{ème} arrondissements de Lyon, ainsi que depuis le mois de septembre 2019 celle d'un relais d'assistant.es maternel.les (RAM) « Baby Duch » situé dans le 9^{ème} arrondissement.

Dans son projet, l'association AGDS met l'accent sur un accompagnement de l'enfant tout au long de son développement, et sur une approche globale, territorialisée, s'efforçant de répondre au mieux aux besoins des familles. A ce titre, elle s'appuie sur une gestion rigoureuse et une organisation articulée autour d'un réseau de compétences constitué de 140 professionnels.

Ce nouvel équipement est inscrit au Contrat Enfance Jeunesse 2019-2022 au titre du développement de l'offre d'accueil.

Pour l'ouverture de cet établissement, le budget de fonctionnement 2020 s'élève à 452 519 euros. Dans ce cadre, l'association a présenté à la Ville de Lyon une demande de subvention de fonctionnement d'un montant de 236 250 euros.

Elle sollicite également une subvention exceptionnelle d'investissement de 100 000 euros pour financer l'aménagement initial de la structure, dont le montant total est estimé à 136 761 euros.

Il est à noter que, la Ville de Lyon bénéficiant déjà d'une subvention de la Caisse d'Allocations Familiales (Caf) du Rhône pour le financement des travaux, l'association ne peut pas solliciter la Caf pour ces dépenses liées à l'équipement de sa nouvelle structure.

Il vous est donc proposé d'approuver en faveur d'AGDS une subvention de fonctionnement initiale pour l'année 2020 de 188 960 euros pour l'ouverture de l'établissement Blandan, ainsi qu'une convention cadre pluriannuelle d'une durée de trois ans. Une subvention complémentaire pourra éventuellement être accordée par le Conseil municipal de septembre 2020.

Il vous est également proposé d'approuver une subvention exceptionnelle d'investissement de 100 000 euros. Cette subvention, complétée par une part d'autofinancement de l'association correspond au montant d'équipement (mobilier, matériels et appareils électroménagers) nécessaire pour garantir de bonnes conditions d'accueil pour les enfants et de travail pour les personnels dès l'ouverture de la structure. Les conditions et modalités de versement des subventions sont formalisées par les conventions jointes au rapport.

Les locaux situés 37, rue du Repos, dans le 7^{ème} arrondissement représentent une surface de 440 m² et disposent d'un espace extérieur de 200 m² environ.

La Métropole et la Ville de Lyon ont signé, pour ces locaux, un bail emphytéotique d'une durée de 25 ans ; il vous est proposé de mettre à disposition ces locaux à titre gratuit au bénéfice d'AGDS à compter de la remise des clés et ce pour une durée de trois ans.

La valeur locative annuelle de cette mise à disposition est estimée à 66 700 euros en 2020.

Le contrat de sous-mise à disposition joint au présent rapport précise les modalités de cette occupation de locaux.

Vu les délibérations du Conseil municipal n° 2018/3788 du 26 mars 2018 et n° 2019/4400 du 21 janvier 2019 ;

Vu lesdites conventions ;

Vu ledit contrat ;

Vu l'avis du Conseil des 7^e et 9^e arrondissements ;

Où l'avis de la commission éducation - petite enfance - université - jeunesse - vie associative - sports ;

DELIBERE

- 1- Une subvention de fonctionnement est allouée à l'association AGDS pour un montant de 188 960 euros pour l'année 2020 pour l'EAJE « Blandan », situé 37 rue du Repos à Lyon 7^{ème}.
- 2- Une subvention d'équipement est allouée à association AGDS pour un montant de 100 000 euros pour l'acquisition de mobiliers, matériels et appareils électroménagers pour les locaux de l'EAJE « Blandan », situé 37 rue du Repos à Lyon 7^{ème}.
- 3- Les conventions cadre, d'application et le contrat de sous-mise à disposition susvisés, établis entre la Ville de Lyon et l'association AGDS, sont approuvés.
- 4- M. le Maire est autorisé à signer lesdites conventions, le contrat de sous-mise à disposition et tous les documents y afférant.
- 5- La subvention de fonctionnement 2020 de 188 960 euros sera financée par l'enveloppe « ouverture » et imputée sur la nature 6574, fonction 64, exercice 2020.
- 6- Conformément aux dispositions arrêtées au plan d'équipement pluriannuel, la dépense d'investissement résultant de la subvention sera financée à partir des crédits de paiement inscrits ou à inscrire au budget de la Ville de Lyon, sur le programme 00002, AP n°2015-1, opération n°07277004, et sera imputée sur la nature 2042, fonction 64, selon la décomposition de l'échéancier prévisionnel suivant, susceptible de variations, compte tenu des aléas pouvant survenir :

- Année 2020 : 100 000 €

(Et ont signé les membres présents)
Pour extrait conforme,
Pour le Maire, l'Adjointe déléguée,

Blandine REYNAUD